



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 24 Février 2022

Compte Rendu

Présents	7	Frédéric GUIBERTI, Gilles VANDERMARLIERE, Yves CLAUS, Alexandra BALENO, Mathilde THIERY, Gilles BERLIER, Sébastien FORTIER
Pouvoirs	2	Emmanuelle AHYI-SENA a donné pouvoir à Mathilde THIERY Sophie GADAT a donné pouvoir à Alexandra BALENO
Absents	2	Sarah ANTOINE, Thibault BONTRON

Secrétaire de séance : Sébastien FORTIER

Approbation du Compte-Rendu du 27 Janvier 2022

1- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 (annule et remplace la délibération n°2022-01)

Suite à la délibération prise le 27 janvier dernier, il est nécessaire de rectifier les chapitre 21 et 23.

En effet, une décision modificative votée le 23/10/21 modifie sensiblement ces 2 chapitres. De ce fait, Monsieur le Maire propose d'annuler la précédente délibération et de la remplacer par cette dernière.

Montant bugétisé – dépenses d'investissement 2021 : 522 949.71 €

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 130 737.42 € (< 25 % X €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

	Crédit ouvert BP 2021	Mandatement des dépenses pour 2022
20 - Immobilisations incorporelles	22 000 €	5 500 €
21 - Immobilisations corporelles	354 573.71 €	88 643.43 €
23 - Immobilisations en cours	146 376 €	36 594 €
Total	522 949.71 €	130 737.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ le remplacement de la délibération n°2022-01 aux motifs énumérés ci-dessus.

2- Taxes locales 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux votés le 28 mai 2021 :

Taxe d'habitation	5.02 % (taux obligatoirement figé à celui de 2019)
Foncier bâti	4 % (soit +12.03 % taux départemental + 0.14 %)
Foncier non bâti	50.38 %

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taxes de 1.6 % correspondant à la moyenne de hausse sur 2021 correspondant au taux d'inflation en vigueur fin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE Les taux 2022 des impôts locaux de la manière suivante :

Taxe d'habitation	15.26 %
Foncier bâti	22.09 %
Foncier non bâti	51.19 %

3- Proposition de ventes des parcelles à la Commune C 249, C 250, C 1078, C1079

Monsieur Francis VAUDAUX propose la vente des parcelles suivantes :

N° Parcelles	Lieudits	Superficies	Zonage
OC 249	Matravan	3 418 m ²	N
OC 250	Matravan	480 m ²	N
OC 1078	Le Bois Mouchet	1 558 m ²	N
OC 1079	Le Bois Mouchet	492 m ²	N
	TOTAL	5 948 m²	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE D'acheter les 4 parcelles au prix total de 960 €.

DONNE Pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser cette acquisition.

4- Rétrocession par la SAFER des parcelles des consorts ROCHE à la Commune (annule et remplace la délibération 2022-05)

En date du 15 février 2022, la SAFER a confirmé l'attribution des parcelles des consorts ROCHE à la Commune pour la somme de 650 € auquel s'ajoute 780 € de frais SAFER. Pour rappel, le Conseil Municipal a délibéré le 27 janvier dernier sur l'accord de principe de cette rétrocession.

Monsieur le Maire propose d'intégrer désormais le coût définitif de cette rétrocession dans la délibération. De ce fait, il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération initiale n°2022-05. De même, il précise que les parcelles OC 1019 et OC 1020 sont vendues en priorité à la Commune de Saxel, Par contre, la SAFER précise que les parcelles OC1032 et OC 1033 sont proposées prioritairement à une collectivité voisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE La rétrocession de la SAFER à la Commune concernant les parcelles suivantes :

Saxel Prioritaire

N° Parcelles	Lieudits	Superficies	Zonage
OC 106	Vessy Nord	1 375 m ²	N
OC 415	La Grande Pièce	1 600 m ²	N
OC 420	Les Vergers	221 m ²	N
OC 1019	La Grande Pièce	680 m ²	A
OC 1020	La Grande Pièce	720 m ²	A
		Total 4 596m ²	

Saxel en position n°2

N° Parcelles	Lieudits	Superficies	Zonage
OC 1032	Saugiaz	490 m ²	A
OC 1033	Le Déluge	710 m ²	A
		Total 1 200 m ²	

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette rétrocession avec la SAFER,

APPROUVE le montant de la rétrocession fixé à 650 €, auquel s'ajoute 780 € de frais

PRECISE que les frais d'actes notariés ou administratifs sont à la charge de l'acquéreur, soit la commune.

5- ONF – Programme d'actions pour 2022

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2022.

La nature des travaux est la suivante :

↳ Travaux Sylvicoles – Débroussaillage mécanique sur la parcelle M u

Le montant estimatif des travaux est de **2 030 € HT**

↳ Travaux de Maintenance

Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture – localisation M.u

Entretien du périmètre : débroussaillage manuel – localisation M.u, N.u

Le montant estimatif des travaux est de 5 990 € HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que ces travaux ne sont pas subventionnables. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de confier uniquement les travaux de maintenance à l'ONF pour la somme de 5 990 € HT

DECIDE que les travaux sylvicoles seront réalisés par la Commune

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

6- Subventions

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THEATRE DANSE DE BONS EN CHABLAIS	120 € x 1 enfant (Formation Instrumentale)	300 €
	30 € x 6 enfants (autres disciplines)	
ALFAA GHS – Association Lutte Contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne	20 € X 8 beneficiaires	160 €

INFORMATION(S)

QUESTION(S) DIVERSES

Fin de séance à 20h20

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Frédéric GUIBERTI

Sébastien FORTIER


